

Communiqué de presse
22 juin 2023

Atlas et la Caisse des Dépôts signent un partenariat pour favoriser l'accès à des formations certifiantes dans les bureaux d'études

L'opérateur de compétences Atlas et la Caisse des Dépôts signent une convention partenariale pour l'abondement du Compte personnel de formation (CPF) des salariés de la branche professionnelle des bureaux d'études.

La Commission paritaire nationale emploi formation de la branche a souhaité permettre aux entreprises et à leurs salariés d'accéder plus facilement à des parcours de reconversion professionnelle, d'adaptation et de perfectionnement des compétences.

Financer le reste à charge des salariés pour encourager le recours à la formation professionnelle

L'abondement de branche des bureaux d'études constitue une réponse financière immédiate. Dès lors qu'il reste un reliquat à payer sur la formation sélectionnée, le salarié pourra bénéficier d'une prise en charge à 100 % du reste à charge, dans la limite de 4 000 € HT.

« Les certifications reconnues ou les titres et diplômes peuvent être très coûteux et excéder le budget dont dispose le titulaire d'un compte CPF. Cet accord vise à soutenir la sécurisation des parcours professionnels, en appui de la politique emploi-formation de la branche, très volontariste depuis l'accord formation professionnelle d'octobre 2019 explique Philippe Degonzague, président d'Atlas.

Dans le cadre de ce partenariat 2023, Atlas verse 2 M€, issus des fonds conventionnels de la branche, à la Caisse des Dépôts pour la mise en œuvre de la politique d'abondement de la branche qui interviendra dans le courant du mois de juin.

Un large panel de formations certifiantes pour répondre aux enjeux de fidélisation des salariés

Ces abondements favorisent l'accès à des certificats professionnels dont la liste a vocation à évoluer. Dans le cadre de ce partenariat, Atlas et la Caisse des Dépôts s'engagent à réaliser une mise à jour trimestrielle du catalogue pour répondre au mieux aux attentes des salariés. À ce jour, plus de 2 000 certifications du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et plus de 420 certifications répertoire spécifique (RS) sont éligibles.

« Par ce dispositif, il s'agit d'accompagner et de favoriser la promotion des salariés qui souhaitent envisager un parcours professionnel certifiant. L'objectif est de créer les conditions favorables à des projets individuels de formation des salariés ou bien à des projets de formation co-construits avec l'employeur, permettant d'évoluer dans l'entreprise. » souligne Marie BUARD, vice-présidente d'Atlas.

Pour **Pascal Pradot, président de la CPNEFP** de la branche des bureaux d'études : *"Cette convention permet à la fois aux salariés d'accéder à des formations certifiantes, indispensables à leur évolution professionnelle, et aux entreprises de rester attractives en participant à la montée en compétences de leurs salariés. Cette ambition ne va pas sans un besoin de financement auquel il est important de répondre."*

« Nous nourrissons de réelles ambitions sur ce projet qui élargit considérablement les possibilités initiées en 2019. Toutefois, un doute s'est installé au moment de concrétiser ce partenariat car si le projet est en soit vertueux, devra-t-il composer avec le ticket modérateur qui pourrait être mis en place par l'Etat ? Dès lors, comment les choses devront s'articuler ? Nous serons attentifs pour ne pas créer une usine à gaz » explique Sylvain Julhes, vice-président de la CPNEFP de la branche des bureaux d'études.

La Caisse des Dépôts, garante de la mise en œuvre de la politique d'abondement

La Caisse des Dépôts s'est vu confier un rôle moteur dans la promotion de la formation professionnelle et la mobilisation des acteurs de l'écosystème par la réforme de 2018. La convention signée avec Atlas constitue la concrétisation de ce travail de promotion assuré en amont par les équipes de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts auprès des financeurs¹ notamment.

Depuis janvier 2021, grâce à un service simple (quelques clics), innovant (numérique et instantané), les usagers peuvent bénéficier d'un abondement automatisé de la part d'un financeur qui a signé avec la Caisse des Dépôts une convention d'abondement. Cette convention précise les règles définies par ce financeur et le budget alloué pour chaque règle. Les conditions d'attribution portent notamment sur les profils usagers et les formations choisies. Les dotations sont allouées pour une période donnée et le financeur délègue donc à la Caisse des Dépôts la gestion de l'abondement et les crédits afférents.

À propos de la branche professionnelle des bureaux d'études couverte par Atlas

La branche des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs conseils et des sociétés de conseils (branche BET) est constituée de 4 secteurs (le numérique, l'ingénierie, le conseil et l'événementiel) qui couvrent plus d'1M de salariés, et plus de 80 000 entreprises.

Atlas est l'opérateur de compétences (OPCO) des services financiers et du conseil. Porté par les partenaires sociaux de 13 branches professionnelles, regroupées en 4 secteurs :

Assurance : Agents généraux d'assurance, courtage d'assurances et de réassurances, sociétés d'assurances, sociétés d'assistance.

Banque & Finance : banque ; Banque Populaire ; Caisse d'Épargne ; Crédit Mutuel ; marchés financiers ; sociétés financières.

Conseil : bureaux d'études techniques ; FIIAC - Géomètres et économistes de la construction

Expertise comptable et commissariat aux comptes

L'Opco représente plus de 180 000 entreprises employant 2 millions de salariés, dont 750 000 cadres dans des métiers à haut niveau d'expertise.

Atlas accompagne les branches professionnelles dans la promotion de leurs métiers et l'attractivité de leur secteur, grâce à des actions dédiées.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales² (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

¹ Au rang desquels figurent les titulaires eux-mêmes (pour financer une formation ciblée uniquement), les employeurs, lorsque les titulaires des comptes sont salariés, les opérateurs de compétences (Opco), la Caisse nationale d'assurance maladie, les branches professionnelles, l'État, les Régions, Pôle emploi notamment

² <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/>

Contact presse pour Atlas – Agence CorioLink

Céline Surget – 07 48 72 82 37 - celine.surget@coriolink.com

Contact presse pour la Caisse des Dépôts

Sonia Gacic-Blossier – 06 43 53 91 80 – sonia.gacic-blossier@caissedesdepots.fr